

# La vie à... La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Avril 2024



## Camp de jour 2024

### Tarifs à la semaine seulement:

1er enfant : 60\$/semaine

2e enfant: 55\$/semaine

3e enfant : 50\$/ semaine

30\$ / semaine par enfant pour le service de garde

10\$ / chandail de camp de jour (obligatoire en sortie)

\*Aucun non résident ne sera accepté

\*Le service de garde est non remboursable

\* Des frais supplémentaires de 5\$/15 min par enfant seront facturés si le parent arrive après 17h30 au service de garde.

### Tarifs sorties:

3 juillet: Plage Les Sources.....20\$

10 juillet: Club Récréation au camp de jour...23\$

17 juillet: Morissette Studio.....30\$

24 juillet: Funtropolis.....30\$

31 juillet: Exposition Agricole.....20\$

7 août: Animagerie au camp de jour.....23\$

16 août: Party de fin de camp.....10\$

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Madame Marie-Soleil Gaudreau au 450-796-2317 poste 1805

25 juin au 16 août  
lundi au vendredi  
de 9h à 16h

**IMPORTANT!**

Bien valider les informations sur le formulaire déjà rempli l'an dernier (pour les anciens)

Des frais supplémentaires de 10\$ par enfant seront facturés pour les inscriptions faites après le 24 mai.

Les frais d'inscriptions sont remboursables jusqu'au 23 juin 2024. Il y aura cependant des frais administratifs de 20\$ qui seront déduits. Après le 23 juin 2024, aucun remboursement, pour les frais d'inscriptions.

\* Notez que le chandail de sortie est le même que l'an dernier!

Inscription  
en ligne  
seulement

**QIDIGO**

DÈS  
16 AVRIL  
10H

## À LA MAIRIE



Louise Arpin  
Mairesse  
450 779-9104  
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard  
Conseiller #01  
450 796-5734



Mélanie Simard  
Conseillère #02  
450 488-0057



Frédéric Lussier  
Conseiller #03  
450 278-2962



Rosaire Phaneuf  
Conseiller #04  
450 488-0593



Myriam La Frenière  
Conseillère #05  
450 701-0167



Jean Provost  
Conseiller #06  
450 796-5603

### Directrice générale :

Mme Josiane Marchand, poste 1801  
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

### Greffière-trésorière adjointe :

Mme Julie Roy, poste 1802  
admin@municipalitelapresentation.qc.ca

### Coordonnatrice des finances :

Mme Guylaine Giguère, poste 1811  
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

### Secrétaire-réceptionniste :

Mme Karine Rocheleau, poste 1804  
secrtaire@municipalitelapresentation.qc.ca

### Voirie :

M. Yves Bérard, Responsable de voirie  
450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie  
450 771-7853

M. Maxime Nadeau, employé de voirie  
579 348-0699

### Urbanisme :

Mme Sabrina Bayard, poste 1803  
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

### Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805  
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

## NUMÉROS UTILES



Bureau municipal :  
772 rue Principale,  
La Présentation (Québec) J0H 1B0  
Tél. : 450 796-2317  
Télé. : 450 796-1707  
www.municipalitelapresentation.qc.ca  
Municipalité La Présentation

Urgence :  
Fin de semaine ou jours fériés  
Cellulaire : 450 513-2317

### Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15  
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs  
450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance  
911 ou à partir d'un cellulaire : \*4141

Hôpital  
450 771-3333

Déneigement  
Transports Philippe Desgranges inc.  
450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville  
1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles  
Régie intermunicipale Acton  
et des Maskoutains  
(domestique, recyclables et organique)  
450 774-2350

Bureau de poste  
782, rue Principale  
450 796-1293

### MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141  
Évaluation foncière 450 774-3141  
Gestion des cours d'eau 450 774-3141  
Transport adapté 450 774-8810

Presbytère  
450 796-3688

### Député de Saint-Hyacinthe Bagot

**Simon-Pierre Savard-Tremblay**  
2710, rue Bachand, bureau 108  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6  
Tél. : 450 771-0505 | Télé. : 450 771-0767  
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

### Députée de Saint-Hyacinthe

**Mme Chantal Soucy**  
2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8  
Tél. : 450 773-0550  
chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

## COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.  
Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités  
à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés  
(JPG ou BMP) par courriel à : [secrtaire@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:secrtaire@municipalitelapresentation.qc.ca)

**POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804**

### Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

#### Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00\$/mois)  
1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)  
1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)  
1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

#### Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00\$/mois)  
1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00\$/mois)  
1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)  
1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

Conception et impression du journal : Impressions KLM

450 795-3219

## LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

Lundi le 20 mai 2024  
en raison de la

*Fête des Patriotes*



## ABRI D'AUTO



Selon la réglementation municipale en vigueur, il est permis d'installer, sur tout le territoire de la Municipalité, un abri d'auto temporaire pour l'hiver. Cependant, cet abri doit être enlevé pour la saison estivale, au plus tard le 15 mai 2024

**Merci de votre collaboration !**

## PERMIS ET CERTIFICATS

Le beau temps est arrivé et vous avez des projets concernant la construction, l'agrandissement ou la rénovation de votre propriété ou vous souhaitez installer une piscine (qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou même DÉMONTABLE/TEMPORAIRE) un permis sera nécessaire !

La Municipalité désire vous rappeler qu'avant de débiter vos travaux, vous devez communiquer avec Madame Sabrina Bayard, l'inspectrice en bâtiment au 450 796-2317 poste 1803 pour vous procurer un permis. Madame Bayard est présente au bureau du lundi au jeudi de 8 h à midi et 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

## CALENDRIER DU MOIS

### MAI 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			<b>1</b> Résidus domestiques	<b>2</b> Matières organiques	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b> Matières recyclables	<b>9</b> Matières organiques	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b> Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	<b>15</b> <b>GROS REBUTS</b> Résidus domestiques	<b>16</b> Matières organiques	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>19</b>	<b>20</b> Bureau fermé	<b>21</b>	<b>22</b> Matières recyclables	<b>23</b> Matières organiques	<b>24</b>	<b>25</b> Collecte des RDD St-Hyacinthe
<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b> Résidus domestiques	<b>30</b> Matières organiques	<b>31</b>	



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 2 avril 2024, à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Rosaire Phaneuf  
Frédéric Lussier  
Jean Provost

Est absente :

Madame la conseillère : Myriam La Frenière

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

## 2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 65-04-24

Il est proposé par Mélanie Simard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

29.1 Achat d'équipements pour le travail en espace clos

## ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Acceptation de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024
- Consultation publique concernant le dossier suivant :  
– Demande de dérogation mineure relative à la largeur projetée d'un terrain sis au 1289 Route 137
- Acceptation des comptes
- Période de questions
- Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Loisirs – Information des représentants du CCL
- Adoption du règlement numéro 309-24 établissant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux
- Embauche d'une greffière-trésorière adjointe
- Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation
- Québec-Transplant – Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus – Proclamation
- Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – Proclamation
- Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- Calibration des compteurs d'eau – Mandat à la compagnie Compteurs d'eau du Québec
- Vidange des puisards, nettoyage des postes de pompes et de la chambre de graisse

- Ajout de pierre, nivelage et location d'un rouleau – Rang Salvail Nord – Mandats
- Rapiéçage d'asphalte sur notre territoire – Mandat
- Creusage du fossé d'une partie du 5<sup>e</sup> Rang – Mandat à Excavation Luc Bearegard inc.
- Avis de motion – Projet de règlement numéro 310-24 remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Adoption du projet de règlement numéro 310-24 remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Avis de motion – Projet de règlement numéro 311-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation
- Adoption du premier projet de règlement numéro 311-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation
- Demande de permis de construction dans la zone CH-101 régie par un PIIA – Partie des lots 4 088 544 et 4 088 545, rue de l'Église – Décision suite aux recommandations du CCU
- Demande de dérogation mineure lot 3 407 426, Route 137 – Largeur d'un lot projeté - Décision suite aux recommandations du CCU
- Embauche du personnel pour le camp de jour estival 2024
- Location de toilettes chimiques durant la période estivale 2024 sur le terrain des loisirs
- Contrat d'entretien du système de chauffage au Centre Synagri – Mandat à Pouliot Plomberie Mécanique inc.
- Divers  
29.1 Achat d'équipements pour le travail en espace clos
- Levée de l'assemblée

## 3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 66-04-24

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024, tel que rédigé.

## 4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 15 mars 2024, les informations sont données relativement au dossier suivant :

– Demande de dérogation mineure relative à la largeur projetée d'un terrain sis au 1289 Route 137

## 5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 67-04-24

### PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2400046	D	Courrier de Saint-Hyacinthe Offre emploi greffière-très. adj.	755,39 \$
C2400047	D	Fonds de l'information sur le territoire Mutations février	35,00 \$
C2400048	D	Linde Canada Inc. Acétylène 26-01/23-02	51,90 \$
C2400049	D	Postes Canada Communiqué carnaval	248,55 \$

# PROCÈS-VERBAL | Séance du 2 avril 2024

C2400049	D	Postes Canada Journaux mun. janvier et février	565,48 \$
C2400050	D	Animation Mosaïk Formation camp de jour	675,00 \$
C2400051	D	GLS Logistics Systems Canada LTD Frais transp. vér. ligne de vie	30,17 \$
L2400026	I	Hydro-Québec Éclairage public février	1 143,59 \$
L2400026	I	Hydro-Québec T. soccer du 24-01/22-02	23,26 \$
L2400027	I	Ministre du Revenu du Québec DAS Provincial février	16 964,20 \$
L2400028	I	Agence des Douanes et du Revenu DAS Fédéral février	6 466,04 \$
L2400029	I	Retraite Québec RREM Élus février	1 030,51 \$
L2400030	I	Desjardins Sécurité Financière REER employés février	2 802,06 \$
L2400031	I	Services de carte Desjardins Remboursement visa février	882,07 \$
L2400032	I	Bell Mobilité Inc. Cellulaires voirie mars	162,21 \$
L2400033	I	Banque Royale du Canada Remb. cap. & int. F-150	882,11 \$
L2400034	D	SAAQ Immatriculation véhicules voirie	3 813,71 \$
L2400035	D	9078-3184 Québec Inc. Renouvellement Microsoft 365	3 661,72 \$
P2400081	D	Eurofins Environex Eaux usées février	464,50 \$
P2400081	D	Eurofins Environex Eau potable février	359,30 \$
P2400082	R	Transports Philippe Desgranges Inc. Déneigement routes vers. 4	50 588,93 \$
P2400083	D	CSSSH Cotisation service fibre 2024	272,11 \$
P2400084	I	Desjardins Sécurité Financière Ass. collectives employés mars	3 345,37 \$
P2400085	D	Paquin Richard Formation signaleur	62,50 \$
P2400085	D	Paquin Richard Travaux voirie 6 et 7 mars	462,50 \$
P2400086	R	Publicité Vision-Air Inc. Abri-solaire loisirs	1 705,09 \$
P2400087	D	Vallières Suzanne, MPS Conférence psychologue dépôt	309,32 \$
P2400088	I	Grenke Crédit Bail Québec Inc. Loyer copieur du 01-04/30-06	472,55 \$
P2400089	D	Paquin Richard Travaux voirie 13 mars	237,50 \$
P2400090	D	François Deschênes Ent. ménager Synagri 11-03	75,00 \$
			<b>98 547,64 \$</b>

Salaires versés pour le mois de mars 2024 : **59 420,12 \$**

I : Incompressible  
D : Délégation  
R : Résolution

## COMPTES À PAYER

Gestion Alain Guillemette Inc. Mèche à bois / voirie	28,71 \$
Gestion Alain Guillemette Inc. Batterie / tracteur à gazon	186,25 \$

Gestion Alain Guillemette Inc. Boîte aux lettres ext. Bureau municipal	159,19 \$
Gestion Alain Guillemette Inc. Peinture / jeux de fer	98,27 \$
Gestion Alain Guillemette Inc. Accessoires / garage	62,64 \$
Gestion Alain Guillemette Inc. Accessoires / cabane zamboni	31,56 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc. Analyses eaux usées & eau pot janv. à mars	7 833,26 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc. Échantillonnage conformité	206,96 \$
NMP Golf Construction Inc. Ponceaux / borne fontaine	1 283,93 \$
Réseau internet Maskoutain Téléphone IP mars	267,89 \$
Gélinas Carole Volumes « Prêt à rester seuls »	459,00 \$
Gélinas Carole Formation gardiens avertis	550,00 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd Frais transport afficheur de vitesse	66,88 \$
Raymond Pauline Remboursement vêtements	200,00 \$
Club 3 & 4 roues comté Johnson Inc. Surfaçage piste ski de fond	413,91 \$
Équipements Monlou Inc. Loc. mach. patinoire & ski fond	3 449,25 \$
Laferté et Letendre Inc. Crédit étagère / signalisation	(1 344,18) \$
Laferté et Letendre Inc. Étagère / équipement signalisation	1 493,53 \$
Laferté et Letendre Inc. Entretien cabane zamboni	30,97 \$
Laferté et Letendre Inc. Équipements / garage	173,91 \$
M.R.C. Des Maskoutains Mise à jour rôle no. 46	6 934,34 \$
Entreprises BJB Inc. Ent. luminaire rte 137 & Charles-A-Gaullier	360,62 \$
R. Bazinet & Fils Ltée Essence véhicules voirie	1 680,68 \$
APSAM Formation signaleur de chantier	225,00 \$
Accès Info Enr. Service à distance ordinateur urbaniste	52,89 \$
Buropro Citation Fournitures de bureau	177,19 \$
Buropro Citation Copies du 25-02/25-03	344,22 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Écocentres 2024	5 740,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Matières organiques mars	1 967,46 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Matières recyclables mars	6 155,47 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Résidus domestiques mars	10 228,38 \$
Zone Loisir Montérégie Adhésion 01-04-24/31-03-25	75,00 \$
Corporation Officiers mun. en bâtiment Congrès Urbaniste	735,84 \$
Excavation Luc Beauregard Inc. Transport pierre Salvail Nord	643,86 \$
Impression KLM Journaux municipaux mars	1 687,55 \$

Productions Royal Pyrotechnie Inc.	
Dépôt feu d'artifice St-Jean	3 161,81 \$
Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	
Hon. prof. Loi 25	2 782,40 \$
Centre de rénovation A.L. Inc.	
Changer serrure extérieur bureau municipal	1 074,97 \$
Centre de rénovation A.L. Inc.	
Réparation porte cabane baseball	155,22 \$
Trafic Innovation Inc.	
Réparation radar de vitesse	209,25 \$
Manuvic Inc.	
Étagère / équipement signalisation	1 655,64 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	
Propane garage	1 518,91 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	
Propane Synagri	1 440,36 \$
FQM Services coopérative	
Logiciel Qidigo	517,39 \$
Régie de L'AIBR	
Consommation eau du 01-01 au 29-02-2024	52 314,00 \$
	<b>117 490,38 \$</b>

**MONTANTS ENCAISSÉS EN MARS 2024**

Taxes et droits de mutations	569 298,23 \$
Permis émis	1 690,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	4 355,00 \$
Location Pavillon & terrain	450,00 \$
Location terrain Dek Hockey	9 500,00 \$
Locations locaux GCC – Activité diverses	2 445,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	973,48 \$
Frais chèque sans provision	25,00 \$
Groupe Maskatel – Fin de services	7,03 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Déneigement rang St-Rose	9 865,25 \$
Municipalité St-Barnabé Sud – Déneigement chemin Grande Ligne	704,66 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS</b>	<b>599 313,65 \$</b>

**Dépôts Directs**

Intérêts compte chèques et compte avantage mars 2024	3 659,55 \$
Ministère des Affaires municipales – TECQ 2014-2018 Remb. Cap. & int.	20 734,16 \$
Finances Québec – Ministère de la famille	13 207,50 \$
Transport Québec – Subvention déneigement tranche 1	13 825,46 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains – compensation collecte sélective 2023	50 387,92 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains – remboursement. TPS-TVQ janvier 2024	1 621,27 \$
Finances Québec – TEQC 2019-2023	
Paiement portion Fédéral	845 856,00 \$
Bureau de poste – Loyer du mois d'avril	375,00 \$
Ministère des Affaires municipales – TECQ 2019-2023 Remb. Cap. & int.	26 236,46 \$
Gouvernement du Canada – Subvention Parc intergénérationnel	25 000,00 \$
M.R.C. Les Maskoutains – Carrières et sablières du 01-10/31-12-2023	11 597,13 \$
Finances Québec – MAMH – transfert ponctuel aux petites municipalités	10 567,00 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b>1 023 067,45 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 622 381,10 \$</b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mars 2024 pour un montant total 98 547,64 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mars 2024, au montant total de 59 420,12 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour avril 2024 au montant total de 117 490,38 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mars 2024, au montant de 1 622 381,10 \$.

**6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mars 2024

- Le bilan 2023 vient d'être déposé;
- Les écocentres ouvriront leurs portes à compter du 13 avril, tous les samedis et dimanches de 8h30 à 16h30;
- Vous pouvez consulter le bulletin d'information avril 2024 sur le site internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec). Une panoplie d'information utile s'y retrouve.

**8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Projet « Remise active », suivi du dossier;
- Camp de jour estival, nous avons eu 18 demandes d'accompagnement et une résolution est adoptée ce mois-ci pour l'embauche du personnel;
- Nouveau projet pour les jeunes : le Budget participatif. Surveillez les réseaux sociaux pour plus de détails.

**9- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309-24 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX RÉSOLUTION NUMÉRO 68-04-24**

ATTENDU QUE lors de déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Conseil municipal ainsi que les employés municipaux sont appelés à engendrer des dépenses pour prendre un repas, se loger ou utiliser leur voiture ;

ATTENDU QUE pour procéder au remboursement de ces frais, il est pertinent d'établir les dépenses qui y sont admissibles ainsi que les modalités applicables ;

ATTENDU QU' en vertu du chapitre III de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, la Municipalité peut adopter un règlement à cet effet ;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et expliqué à la séance du conseil du 12 mars 2024 en même temps que l'avis de motion, le tout conforme à l'article du Code municipal numéro 445 ;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 309-24 établissant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux et qu'il y soit décrète ce qui suit :

➤ VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

**10- EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 69-04-24**

Considérant la résolution numéro 08-01-04 relatif à l'appel de candidature pour le poste de greffier-trésorier adjoint;

Considérant que le comité du personnel s'est rencontré et a passé les entrevues avec les candidatures reçues;

Considérant les recommandations du comité du personnel;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Madame Julie Roy, au poste de greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité de La Présentation;

Que la date d'entrée en fonction est le 8 avril 2024;

D'autoriser les conditions de travail tel que rédigé sur le document transmis aux membres du conseil.

**11- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE –  
PROCLAMATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 70-04-24**

Considérant que les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 239 100 nouveaux cas de cancer et 86 700 décès causés par cette maladie au Canada en 2023;

Considérant que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et sur leurs proches;

Considérant que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité

De décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille;

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**12- QUÉBEC-TRANSPLANT – SEMAINE NATIONALE DE  
SENSIBILISATION AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS –  
PROCLAMATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 71-04-24**

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant "Merci de signer pour la vie" auprès de la population;

Considérant l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

**13- JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA  
TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE – PROCLAMATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 72-04-24**

Considérant que le 17 mai 2024, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la « Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie » ;

Considérant que des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires à l'encontre des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) continuent d'avoir cours à travers le monde ;

Considérant que la « Journée internationale contre l'homophobie, la

transphobie et la biphobie » est l'occasion de sensibiliser les élus, les citoyens et les familles à une plus grande acceptation des personnes LG-BTIQ+ ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De proclamer le 17 mai 2024 « Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie » et encourager les concitoyens et concitoyennes à soutenir et célébrer les personnes LGBTIQ+ .

## 14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-24 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une prochaine séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

L'objet de ce règlement est d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

## 15- CALIBRATION DES COMPTEURS D'EAU – MANDAT À LA COMPAGNIE COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC RÉSOLUTION NUMÉRO 73-04-24

Considérant que les règles énoncées par le MAMH concernant la gestion de l'eau potable exigent de faire calibrer annuellement les compteurs d'eau (débitmètres) des chambres de lecture qui sont utilisés par la Municipalité pour calculer la quantité d'eau distribuée aux citoyens;  
Considérant l'offre de service reçue à cet effet;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater les compteurs d'eau du Québec pour procéder à la calibration de trois compteurs d'eau municipaux, situés au Grand Rang, au rang des Petits-Étangs et au 5<sup>e</sup> Rang au prix total de 885 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux auront été faits.

## 16- VIDANGE DES PUISARDS, NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES ET DE LA CHAMBRE DE GRAISSE RÉSOLUTION NUMÉRO 74-04-24

Considérant qu'il est requis, 2 fois par année soit au printemps et à l'automne, de procéder au nettoyage des postes de pompage et de la chambre de graisse en plus d'effectuer la vidange des puisards;

Considérant qu'il est également souhaitable de faire le nettoyage de quelques sections de conduites d'égout;

Considérant l'offre de service reçue de la compagnie Enviro5 pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Enviro5 pour procéder aux travaux de nettoyage mentionnés précédemment, sous la supervision du Responsable des travaux publics, selon les tarifs pour la saison 2024 :

- 340 \$ de l'heure pour procéder au nettoyage des stations de pompage et de la chambre de graisse, par hydro pression, incluant un camion combiné;
- 280 \$ de l'heure pour la vidange des puisards;  
140 \$ de l'heure pour l'unité d'espace clos;
- Frais pour mobilisation du combiné;
- Frais de disposition selon les matières prélevées;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

## 17- AJOUT DE PIERRE, NIVELAGE ET LOCATION D'UN ROULEAU – RANG SALVAIL NORD – MANDATS RÉSOLUTION NUMÉRO 75-04-24

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter de la pierre sur la chaussée du rang Salvail Nord;

Considérant que des services de nivelage sont aussi requis pour épandre cette pierre après la livraison;

Considérant qu'une location de rouleau est également requise après l'épandage;

Considérant les 2 soumissions reçues pour le transport de pierre MG-20 0-3/4 B, après la période de dégel :

- Excavation Luc Beauregard inc.
- Transport Patrick Archambault inc.

Considérant la soumission reçue pour le nivelage du rang Salvail Nord;

- Transport Patrick Archambault inc.

Considérant la soumission reçue pour la location du rouleau compacteur :

- Bertrand Mathieu Ltée.

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Yves Bérard, Responsable aux travaux publics, à acheter environ 1 000 tonnes de pierre MG-20 0-3/4 B chez Carrières Saint-Dominique;

De mandater Transport Patrick Archambault, pour le transport d'environ 1 000 tonnes métriques de pierre MG-20 0-3/4 B, au prix de 8,75 \$ la tonne métrique, plus les taxes;

De mandater également Transport Patrick Archambault, pour faire l'épandage de pierre, avec une niveleuse, au prix de 200 \$ de l'heure, plus les taxes, le tout après la période du dégel;

De louer un rouleau compacteur à Bertrand Mathieu Ltée, pour un montant forfaitaire de 1 000 \$, plus les frais de livraison de 300 \$, plus les taxes;

Que la supervision des travaux soit sous la responsabilité de Yves Bérard, Responsable des travaux publics;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux quand elles nous seront transmises après la réalisation des travaux et après recommandation du Responsable des travaux publics.



**18- RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE SUR NOTRE TERRITOIRE – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 76-04-24**

Considérant que les employés de voirie procéderont eux-mêmes à la pose d'asphalte pour les travaux de rapiéçage de notre territoire;

Considérant que nous devons faire l'achat d'asphalte chez Pavage Maska inc. et de collasse chez MC Asphalte industrie Ltée;

Considérant que nous devons engager une compagnie pour le transport de l'asphalte;

Considérant que nous procéderons également à la location de machine-rie pour l'épandage d'asphalte;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche d'une compagnie de Transport, à un taux ho-raire, pour le transport d'asphalte;

D'autoriser l'achat d'asphalte chez Pavage Maska inc. et l'achat de la col-lasse chez MC Asphalte industrie Ltée;

D'autoriser la location de la machinerie pour effectuer ses travaux de rapiéçage d'asphalte;

D'autoriser Yves Bérard, Responsable aux travaux publics à coordonner les travaux de rapiéçage d'asphalte sur notre territoire.

**19- CREUSAGE DU FOSSÉ D'UNE PARTIE DU 5e RANG – MANDAT À  
EXCAVATION LUC BEAUREGARD INC.  
RÉSOLUTION NUMÉRO 77-04-24**

Considérant les recommandations de Monsieur Yves Bérard, Respon-sable à la voirie suite à la vérification des fossés;

Considérant le règlement numéro 10-138 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins qui stipule à l'article 6 que les travaux d'entretien mitoyens des fossés de route sont à la charge à parts égales des propriétaires riverains et de la Municipalité de La Présentation et que le coût du ponceau, s'il doit être changé est sous la responsabilité du propriétaire;

Considérant qu'une lettre d'information sera envoyée aux propriétaires riverains;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Responsable des travaux publics à faire effectuer les tra-vaux de creusage de fossé sur une partie du 5e Rang par Excavation Luc Beauregard inc. Les coûts reliés aux travaux seront facturés selon un tarif horaire;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été exécutés et de facturer les propriétaires riverains concernés selon les modalités du règlement numéro 10-138.

**20- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-24  
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-140 SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Lussier, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le ré-

glement numéro 310-24 remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

L'objet de ce règlement de mettre à jour le règlement sur les PIIA existant. Le nouveau règlement sera applicable aux secteurs et bâtiments suivants : Noyau villageois, Zone H-125 (Impasse des Boisés), Zones H-126 et H-127 (rue Lépine), tous les bâtiments patrimoniaux, tout projet intégré et tous les immeubles localisés sur un coin de rue (dans le périmètre urbain).

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**21- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-24  
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-140 SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)  
RÉSOLUTION NUMÉRO 78-04-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin, notam-ment, de veiller à la qualité de certains projets de construction sur le territoire municipal ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une mu-nicipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que le Conseil souhaitait mettre à jour le règlement sur les PIIA ;

Attendu que le nouveau règlement encadrant les secteurs de l'impasse des Boisés, de la rue Lépine et du Noyau villageois ainsi que les bâti-ments patrimoniaux, les bâtiments incluent dans un projet intégré et les bâtiments localiser sur un coin de rue ;

Attendu qu'une copie du règlement a été transmise aux élus ;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 310-24 intitulé « *Règlement remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* » ;

De tenir une assemblée de consultation publique mardi le 14 mai 2024, à 19 h 30 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règle-ment et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

De rendre disponible le projet de règlement est disponible sur le site inter-net de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

**22- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-24  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81  
AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES  
COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION**

L'avis de motion est donné par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le pre-mier projet de règlement numéro 311-24 intitulé « règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les disposi-tions relatives aux usages complémentaires à l'habitation »

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications aux articles 9.4.9 et suivants concernant

- les usages complémentaires à une habitation ;
- D'autoriser l'usage Activité récréative extérieure intensive, complémentaire à une habitation, dans les zones A-301 à A-308 (Zone agricole dynamique) ;
- De modifier les critères environnementaux liés à un projet intégré.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

## **23- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION RÉSOLUTION NUMÉRO 79-04-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence ;

Attendu que le conseil souhaite retirer l'obligation de recouvrir les aires de stationnement et les allées de circulation d'un revêtement perméable, dans un projet intégré ;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 311-24 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation » ;

De tenir une consultation publique le 14 mai 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation ([www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)) pour consultation.

## **24- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE CH-101 RÉGIE PAR UN PIIA – PARTIE DES LOTS 4 088 544 ET 4 088 545, RUE DE L'ÉGLISE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 80-04-24**

Considérant qu'une demande de permis de construction pour 2 bâtiments résidentiels multifamiliaux de 4 logements sur une partie des lots 4 088 544 et 4 088 545 a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de la Présentation;

Considérant que les plans ont été soumis par courriel, à l'inspectrice en bâtiment, en date du 09 septembre 2023 ;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté le règlement 10-140 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux constructions de bâtiments dans le noyau villageois ainsi qu'aux constructions faits dans le cadre d'un projet intégré;

Considérant qu'une dérogation mineure est également demandée quant

au pourcentage d'implantation au sol des espaces de stationnement et des allées de circulations ;

Considérant que l'implantation des bâtiments s'inscrit dans la continuité dans la trame urbaine et que les couleurs et matériaux s'harmonisent avec le milieu environnant;

Considérant que le projet est conçu de manière à limiter l'impact sur le milieu et à minimiser l'impact visuel des aires de stationnement;

Considérant que la conception architecturale du projet correspond bien au milieu d'insertion;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme transmise au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 25 mars 2024;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de permis de construction pour 2 bâtiments résidentiels de quatre logements, tel qu'illustré aux plans étudiés par le CCU sur une partie des lots 4 088 544 et 4 088 545 à la condition suivante :

- Un plan projet de l'éclairage doit être soumis au Conseil municipal pour approbation.

## **25- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 407 426, ROUTE 137 – LARGEUR D'UN LOT PROJETÉ – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 81-04-24**

Considérant que la demande de dérogation mineure concerne la création d'un lot possédant une largeur, à la rue publique, de 12 mètres ;

Considérant que le lot projeté atteint une largeur de 66,86 mètres ;

Considérant que l'article 8.5 du règlement d'urbanisme précise qu'un lot partiellement desservi (aqueduc) doit posséder une largeur minimale de 25 mètres ;

Considérant que la superficie totale du terrain est de 7 177,9 mètres carrés et que la *Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (CPTAQ) ne peut reconnaître un droit acquis résidentiel que sur une superficie maximale de 5 000 mètres carrés ;

Considérant que le demandeur doit tout de même obtenir la reconnaissance de son droit acquis auprès de la CPTAQ ;

Considérant que les dimensions du lot 3 407 426 permettraient la création de 2 lots conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que le projet pourrait porter préjudice aux propriétés voisines ;

Considérant que la demande ne porte pas préjudice au demandeur, car le projet peut être réalisé sans dérogation mineure ;

Considérant les recommandations du CCU en date du 25 mars 2024;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De refuser la demande de dérogation mineure visant la division du lot 3 407 426 pour la création d'un lot d'une largeur de 12 mètres.

## 26- EMBAUICHE D'UN TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE, DES ANIMATEURS, DES AIDES-ANIMATEURS ET DES ACCOMPAGNATEURS POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 82-04-24

Considérant la résolution numéro 35-02-24 adoptée le 6 février 2024 concernant l'embauchage du personnel pour le camp de jour 2024;

Considérant les recommandations faites par Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Jamélie Gagnon, responsable des animateurs;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche d'une technicienne en éducation spécialisée, des animateurs, aides-animateurs et accompagnateurs suivants pour le camp de jour estival 2024 :

**Technicienne en éducation spécialisée :**  
Coralie Brochu

**Animateurs :**  
Rosalie Provost, Maxim Lussier, Ariane Cusson, Aurélie Michon, Florence Laporte, Victor Dupuis, Florence Croteau-Francoeur, Maélie Blanchette

**Aides-animateurs :**  
Kellyanne Martel, Médéric Provençal, Jacob Dupuis, Emma Schreyer

**Accompagnateurs :**  
Hélène Guilbault, Juliette Cusson, Emy Béland, Lorianne Piché, Camille Schreyer, Élodie P. Carrière, Clémentine Blanchette, Naomie Beaudry, Iris Le Meudec, Catherine Poudrette, Lilianne Palardy

## 27- LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 SUR LE TERRAIN DES LOISIRS RÉSOLUTION NUMÉRO 83-04-24

Considérant que chaque année, suite à une demande, la Municipalité ajoute une toilette chimique près du terrain de pétanque;

Considérant l'offre de services reçue pour la location d'une toilette chimique pour le Club de pétanque pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024;

Il est proposé Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Les Cabinets Maska pour l'installation d'une toilette chimique en location, incluant la vidange hebdomadaire, au taux de 170 \$/mois, plus les frais de transport aller-retour à 130 \$, plus les taxes;

De payer la facture lorsque les services auront été effectués.

## 28- CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À POULIOT PLOMBERIE MÉCANIQUE INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 84-04-24

Considérant qu'il est recommandé de faire vérifier annuellement, la chaudière de notre système de chauffage pour le plancher radiant au

Centre Synagri;

Considérant la soumission reçue de Pouliot Plomberie mécanique inc.;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Pouliot Plomberie mécanique inc. pour effectuer la maintenance de la chaudière recommandée par le fabricant, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 522,85\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

## 29- DIVERS

### 29.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-24

Considérant que notre équipement pour le travail en espace clos n'est plus conforme;

Considérant la soumission de la compagnie Services sauvetage technique Inc.

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'équipements pour le travail en espace clos de la compagnie Services sauvetage technique inc., au montant de 9 602,94\$, taxes incluses;

De payer ladite facture.

## 30- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

### MRC

- Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 mars 2024
- Résolution numéro 24-03-75 – Québec-transplant – semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation
- Résolution numéro 24-03-76 – Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation
- Résolution numéro 24-03-77 – Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – Proclamation
- Résolution numéro 24-03-80 – Carrières et sablières – Redevances – Carrière Mont-St-Hilaire Inc. – Distribution aux municipalités – Autorisation
- Résolution numéro 24-03-100 – MRC de Drummond – Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummondville MRC-773-1 – Avis – Approbation
- Résolution numéro 24-03-103 – Règlement G-300 – Demande de comité de sécurité publique – Approbation
- Résolution numéro 24-03-106 – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande de prolongation

### RIAM

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administratif du 28 février 2024
- Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 avril 2024

- Résolution numéro 24-017 – Règlement numéro 153 établissant à l'égard des municipalités membres la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offres APO 2024 01 BAC

## MAMH

- Une campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec
- Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

- Résolution numéro 24-03-56 – Municipalité de Yamaska – Programme RECIM – Commentaires d'amélioration – Demande d'appui

## 31- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## 32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 86-04-24

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 21.

Louise Arpin  
Mairesse

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière

# COMMUNIQUÉ



## BONIFICATION DE L'OFFRE DE GARDE EXISTANTE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE

**La Présentation, le 22 mars 2024** – La Municipalité de La Présentation est très fière d'annoncer qu'une aide financière de 14 675 \$ lui a été octroyée dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale* du ministère de la Famille.

Ce programme offre un soutien pour de nouveaux projets ou pour la bonification de l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire de parents-travailleurs ou de parents-étudiants, pendant la relâche scolaire et la période estivale. Cette subvention permettra à la Municipalité de maintenir et de bonifier l'offre de service du camp de jour de La Présentation pour l'été 2024.

Le camp de jour est administré par la Municipalité de La Présentation, ayant pour mission d'offrir des services de loisir dynamique, accessible et sécuritaire pour l'ensemble de sa population. La municipalité octroie le budget nécessaire pour le fonctionnement du camp de jour qui touche comme clientèle les élèves du primaire, dont certains présentent des besoins particuliers, exigeant des services et des ressources spécifiques. La demande d'aide financière aidera entre autres la municipalité à payer les coûts pour le soutien des enfants à besoins particuliers, car les demandes reçues pour le programme de soutien en 2024 sont très élevées.

Chaque année, des enjeux financiers sont au cœur des préoccupations pour préserver cette offre de service, qui répond aux besoins de la population. La Municipalité souhaite maintenir un niveau de frais raisonnable pour les familles, puisque le camp de jour est un service qualifié comme nécessaire pour les citoyens.

« Il est primordial que les parents qui travaillent ou qui étudient puissent avoir recours à des solutions de garde de qualité pour leurs enfants d'âge scolaire durant la relâche et les vacances d'été. Nous remercions la municipalité de La Présentation pour avoir répondu à l'appel. Le maintien et la bonification de votre offre de camp de jour faciliteront la conciliation famille-travail-étude de vos citoyens, et permettra aux enfants de s'amuser et de se développer en toute sécurité hors de la période scolaire ».<sup>1</sup>

La Municipalité et tous les citoyens de La Présentation remercient le ministère de la Famille qui, par le biais de son programme, permettra la bonification des services du camp de jour, pour le bonheur des tout-petits.

<sup>1</sup> Suzanne Roy, ministre de la Famille, ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de Verchères

## ERRATUM

Dans le journal du mois de mars dernier, à la page 24, une erreur s'est glissée concernant le communiqué **AMI-BUS.org**. On aurait dû lire que le service est offert sur le territoire de Granby et non sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Nous sommes désolés de cet inconvenient.

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### Remplacement du règlement 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

#### AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR :

LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-24 REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 10-140 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

**AVIS EST DONNÉ** que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenu le 2 avril 2024.

**Projet de règlement numéro 310-24**, intitulé « Règlement remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

L'objet de ce règlement est de mettre à jour le règlement sur les PIIA existant. Le nouveau règlement sera applicable aux secteurs et bâtiments suivants : Noyau villageois, Zone H-125 (Impasse des Boisés), Zones H-126 et H-127 (rue Lépine), tous les bâtiments patrimoniaux, tout projet intégré et tous les immeubles localisés sur un coin de rue (dans le périmètre urbain).

La séance de consultation publique se tiendra **le mardi 14 mai 2024, à 19 h 30**, dans la salle du Conseil située au 772, rue Principale, à La Présentation. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Veillez noter que le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la Municipalité au [www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca)

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024

**Josiane Marchand**  
Directrice générale et greffière-trésorière

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

#### Modification au règlement relatif au Règlement d'urbanisme numéro 06-81

#### AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR :

Le projet de règlement numéro 311-24 *MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION*

**AVIS EST DONNÉ** que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation, concernant le projet de règlement suivant adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenu le 2 avril 2024.

**Projet de règlement numéro 311-24** intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation ».

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications aux articles 9.4.9 et suivants concernant les usages complémentaires à une habitation ;
- D'autoriser l'usage Activité récréative extérieure intensive, complémentaire à une habitation, dans les zones A-301 à A-308 (Zone agricole dynamique) ;
- De modifier les critères environnementaux liés à un projet intégré.

La séance de consultation publique se tiendra **le mardi 14 mai 2024 à 19 h 30**, dans la salle du Conseil située au 772, rue Principale, à La Présentation. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Veillez noter que le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, soit au : [www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca) dans la section *Urbanisme / Règlement en adoption* où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024

**Josiane Marchand**  
Directrice générale et greffière-trésorière

## UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

### CHAPITRE 4.1 – UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

- 25.1 L'utilisation et la vente des pièces pyrotechniques des classes 7.2.1, 7.2.2 et 7.2.5 sont autorisées sur le territoire de la municipalité, selon les conditions et restrictions prévues au présent chapitre.
- 25.2 L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes :
- a) l'utilisateur doit être âgé de 18 ans ou plus, sauf dans le cas des capsules pour pistolets-jouets;
  - b) le terrain doit être libre de tout matériau ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie;
  - c) la vitesse du vent ne doit pas être supérieure à 30 kilomètres à l'heure;
  - d) le terrain doit mesurer une superficie minimum de 30 mètres par 30 mètres dégagé à 100 %;
  - e) la zone de lancement et de dégagement doit être à une distance minimum de 15 mètres de toute maison, bâtiment, construction et champ cultivé.
- 25.3 La vente de pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes:
- a) la vente doit se faire à une personne ayant 18 ans ou plus, sauf dans le cas des capsules pour pistolets-jouets;
  - b) la vente doit être conforme à la *Loi sur les explosifs* (S.R., ch.E-15);
  - c) lorsqu'ils sont exposés pour fins de vente, les lots de pièces ne doivent pas dépasser 25 kg et ils doivent être montrés dans un emballage ou un autre récipient approprié à l'écart des marchandises inflammables et à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur directe.
- 25.4 L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.2 doit recevoir l'autorisation de l'inspecteur municipal et est sujette au respect des conditions suivantes :
- a) la mise à feu doit être effectuée par un artificier reconnu qui doit assurer la sécurité des feux d'artifice;
  - b) l'artificier doit fournir à l'inspecteur municipal la preuve qu'il a l'autorisation du propriétaire et du locataire du terrain où se fera le lancement des pièces pyrotechniques, ainsi que du propriétaire ou du locataire du terrain qui sera utilisé pour les retombées des pièces pyrotechniques;
  - c) l'artificier doit fournir un schéma du terrain où se fera le feu d'artifice pour prévoir l'aire de lancement, l'aire de dégagement et de retombée, le périmètre de sécurité et les espaces occupés par le public;
  - d) l'artificier doit également fournir le plan de la sécurité prévu pour le déroulement des activités;
  - e) l'usage de pétards est interdit.
- 25.5 La vente de pièces pyrotechniques de la classe 7.2.2 est interdite sur le territoire de la municipalité, sauf aux personnes autorisées par la *Loi sur les explosifs* (S.R., chap. E-15).
- 25.6 L'utilisation de pièces pyrotechniques de type « articles de théâtre » faisant partie de la classe 7.2.5 doit recevoir l'autorisation de l'inspecteur municipal et est sujette au respect des conditions suivantes :
- a) le bâtiment doit être conforme au *Code national de la prévention incendie*, au *Code national du bâtiment* et à la *Loi sur les édifices publics*;
  - b) le spectacle doit être supervisé et être sous la responsabilité d'un technicien artificier spécialisé pour les spectacles à effets spéciaux. Le technicien artificier doit fournir à l'inspecteur municipal le permis d'artificier et les autorisations du propriétaire et des propriétaires des terrains avoisinants qui autorisent la tenue de l'événement;
  - c) le technicien artificier doit fournir le plan de sécurité pour le déroulement de l'activité.

## BARIL RÉCUPÉRATEUR DE PLUIE

La Municipalité de La Présentation, en vertu de la résolution numéro 132-13, subventionne l'achat d'un baril récupérateur de pluie et peut procéder à un remboursement aux conditions suivantes :

- ✓ Acheter un baril récupérateur d'eau de pluie coûtant 30 \$ ou plus pour obtenir un remboursement de 50 % du prix d'achat, minimum de 20 \$ et maximum de 50 \$;
- ✓ Être résident de La Présentation;
- ✓ Remboursement maximum d'un baril par propriété;
- ✓ Compléter et signer un formulaire de réclamation disponible à la Municipalité ou sur le site internet;
- ✓ Joindre l'original de la facture d'achat à la réclamation transmise à la Municipalité.



En récupérant l'eau, vous pouvez arroser votre jardin, fleurs, arbres, arbustes et autre végétaux. Aussi lors du nettoyage du printemps vous pouvez utiliser cette eau pour les meubles de patio.

## AVIS IMPORTANT RINÇAGE DES CONDUITES D'EAU POTABLE



### POUR LES ROUTES SUIVANTES :

**RANGS HAUT SALVAIL, SALVAIL SUD, DES PETITS-ÉTANGS ET 5<sup>e</sup> RANG NORD, AINSI QUE POUR LES RUES CHARLES-A.-GAUTTIER, BOUVIER, MORIN, LOUIS-BARDY, IMPASSE DESLANDES, IMPASSE DES FOUGÈRES ET RAYGO**

La Municipalité de La Présentation débutera, dans la semaine 6 mai au 10 mai 2024, des travaux de rinçage des conduites d'eau potable, pour les secteurs mentionnés en titre, qui devraient durer environ une semaine.

L'objectif de ces travaux est de nettoyer l'intérieur des conduites du réseau pour ainsi améliorer la qualité de l'eau potable. Il s'agit d'évacuer du réseau les particules et les débris qui pourraient se former sur les parois. On augmente donc la vitesse de circulation de l'eau et on évacue l'eau souillée par les bornes d'incendie. Les opérations sont réalisées à l'aide de routes de rinçage prédéterminées et qui favorisent un meilleur nettoyage.

Il est possible que les travaux puissent causer une certaine turbulence au sein du réseau et, par conséquent, colorer temporairement l'eau potable en la rendant de couleur rougeâtre, sans toutefois que cela soit néfaste pour la santé.

La Municipalité recommande d'ouvrir les robinets d'eau froide jusqu'à ce que l'eau redevienne claire. Une attention particulière devra également être portée à la qualité de l'eau avant de débiter la lessive.

La Municipalité tient à s'excuser des incon vénients causés par la réalisation de ces travaux qui sont nécessaires et elle remercie les citoyens pour leur habituelle collaboration.

## TRAVAUX BRUYANTS

*(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200  
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)*

### ARTICLE 43 - TRAVAUX BRUYANTS

Entre 22 heures et 7 heures, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, notamment mais non limitativement :

- 1° scier ou fendre du bois;
- 2° tondre le gazon;
- 3° faire de la soudure;
- 4° effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux de déneigement, ni aux travaux d'utilité publique, lorsque ceux-ci sont nécessaires pour cause de sécurité publique ou pour effectuer des réparations et à toute entreprise qui abat un arbre ou qui exécute des travaux par mesure de sécurité.



## BALAYAGE DES RUES

**LUNDI LE 22 AVRIL 2024**

Avec le beau temps des derniers jours, l'entreprise Myrroy va procéder au balayage mécanique des rues lundi le 22 avril 2024.

*Si la température ne le permet pas, les travaux seront reportés à une date ultérieure.*

# VENTE DE DÉBARRAS

## 25 MAI 26

Les citoyens de la Municipalité sont invités à participer à la fin de semaine des ventes de débarras **les 25 et 26 mai prochains**.

La Municipalité a décrété la dernière fin de semaine du mois de mai comme étant celle retenue pour les ventes de débarras annuelles. Cette vente ne nécessite aucun permis, notre objectif étant simplement d'uniformiser ce genre d'activité et d'offrir la possibilité aux citoyens d'étaler les biens dont ils veulent se départir.

À cette occasion, la Municipalité publiera une liste de tous les citoyens qui se seront inscrits à titre de vendeur dans le journal municipal « La Vie à La Présentation » ainsi que sur le site internet à [www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca). Pour vous inscrire, vous devez téléphoner à Karine Rocheleau, au Bureau municipal, en composant le 450 796-2317 poste 1804, entre 8 h et 16 h 15, **avant le 10 mai prochain**.

**Bonne vente !**



# LIGUE DE FER

**Les mardis 19 h  
dès le 7 mai  
au Terrain  
des loisirs**

**coût  
d'inscription  
25\$**

Quelques places  
sont encore  
disponibles.  
Hommes, femmes  
et adolescents sont  
les bienvenus!  
Venez tenter  
l'expérience  
comme substitut.

Informations  
inscriptions  
Jean-René  
Gosselin  
450 888-5636

# VOLLEYBALL

**LIGUE RÉCRÉATIVE  
LES MERCREDIS  
DÈS 19H  
COÛT: 30\$**

Inscriptions

David Bernard : **450-278-3079**  
Marie-Soleil : **450-796-2317 x 1805**



**LIGUE COMPÉTITIVE**

**LES LUNDI  
DÈS 19H  
COÛT: 30\$**

Inscriptions  
Valérie  
Blanchette  
**450-502-2803**

# VOLLEYBALL



# LIGUE DE PÉTANQUE

**Les lundis 19h dès le 13 mai  
au Terrain des loisirs  
coût d'inscription : 15\$  
les frais du tournoi sont en sus  
Inscription : 13 mai à 18h30**

Jacqueline  
Bazinet  
450-796-5007





## ***Service d'aide aux leçons***



Les devoirs et leçons sont source de frustrations à la maison ?  
Vous avez l'impression de manquer de temps de qualité en famille ?

Je m'appelle Josiane Marquette et je suis enseignante à l'école La Présentation depuis plus de 12 ans. Pour vous aider, j'offre mes services d'aide aux leçons de une à deux fois par semaine de 15 h 15 à 16 h 30 les mardis et jeudis au Pavillon des loisirs. Je peux retourner les enfants au service de garde après avoir offert le service d'aide. Je commencerai une nouvelle session du 16 janvier au 6 juin.

J'aimerais aider votre enfant non seulement sur le plan des connaissances, mais aussi l'outiller en stratégies d'apprentissage et d'organisation au coût de 15 \$ par séance ou moins. Par soucis de qualité de mes services, je limiterai les places disponibles.

Pour l'inscription, vous pourrez inscrire votre enfant pour la session un ou deux soirs par semaine ou à l'occasion selon vos besoins.

Si vous êtes intéressés, veuillez me contacter par courriel au [josiane.marquette@gmail.com](mailto:josiane.marquette@gmail.com).

Au plaisir de travailler avec votre enfant!





## CLUB FADOQ LA PRÉSENTATION

### Assemblée générale annuelle des membres

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle 2024 du Club FADOQ La Présentation aura lieu le 6 juin 2024 à 19 heure. Cette assemblée se tiendra au Pavillon de Loisirs situé au 888, rue de Loisirs à La Présentation.

En plus des points de procédures, l'ordre du jour comportera les sujets suivants :

- Rapport des activités;
- Rapport financier ;
- Nomination d'un vérificateur ;
- Élection des administrateurs (trices) ;
- Projection des activités pour la prochaine année 2024-2025.

Nous vous proposons au terme de notre assemblée de prendre un café, un breuvage de votre choix accompagné de grignotines et de muffins.

Cet avis est donné par le conseil d'administration

Le 10 mai 2024

Fernand Roireau,  
*Président par intérim*



## PARRAINAGE CIVIQUE



### PARRAINAGE CIVIQUE CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Dans ta région, il y a des personnes qui n'ont pas les mêmes capacités que toi et qui ont quand même droit à leur place ici-bas.

L'organisme crée donc des amitiés entre elles et d'empathiques citoyens bénévoles.

En toute authenticité, les duos s'amuse simplement à faire ce qui leur plaisent vraiment.

« Être un ami » figure selon nous parmi les plus importants rôles sociaux qui existent en ce monde et ce, peu importe ce qui différencie les individus. Viens vivre l'aventure, nous avons justement besoin de nouveaux bénévoles!

Informe-toi au

**450 774-8758 - [parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org)**



## PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS 2024

**Saint-Hyacinthe, le 25 mars 2024** - La première collecte de gros rebuts de l'année est déjà à nos portes. Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 81%, les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement. C'est pourquoi la Régie vous suggère de prioriser, lorsque possible, l'utilisation des écocentres pour les articles désuets et de donner une seconde vie à vos vieux objets encore en bon état en les donnant à un organisme de charité du territoire ou en ayant recours à un site de vente en ligne de biens usagés.

Si vous optez pour la collecte des gros rebuts, ceux-ci doivent être placés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de rue, avant 7 h, le matin de la journée prévue pour cette collecte dans votre secteur. La collecte est souvent effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » qui n'entrent pas dans le bac noir seront collectés. Les amoncellements de petits objets déposés au sol, dans des sacs ou des boîtes, ne seront pas ramassés lors de ces collectes. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas non plus ramassés.

À titre informatif, une liste de rebuts admissibles et de ceux refusés est jointe ci-dessous :

**Exemples de gros rebuts acceptés :** Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

**Exemples de rebuts refusés :** Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatisateur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables.



**Date de collecte**  
**Mercredi 15 mai**

La Présentation - Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville -Saint-Jude

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

## VOTRE BAC BRUN RESSEMBLE À UN VOLCAN EN ÉRUPTION ? VOICI QUELQUES TRUCS POUR DISPOSER DES SURPLUS

**Saint-Hyacinthe, le 25 mars 2024** - Dès le 1<sup>er</sup> avril prochain, nous bénéficierons à nouveau de la collecte hebdomadaire des matières organiques et, avec le retour du printemps, nombreux seront ceux qui rempliront leur bac brun suite à un grand ménage du printemps sur leur terrain. Saviez-vous que si vos surplus de matières organiques ne sont pas conformément disposés, ils ne seront pas ramassés lors de la collecte?

Voici quelques trucs pour en disposer facilement :

- Dans le bac noir, correctement identifié, à la condition d'en retirer toutes les matières non compostables;
- Dans de grands sacs à feuilles en papier;
- Dans de petites poubelles rondes avec poignées;
- Dans des petites boîtes de carton placées à côté du bac brun.

Il faut éviter de les placer dans des sacs de plastique, même compostables ou biodégradables, ou dans le bac de matières recyclables fourni par la municipalité. De plus, assurez-vous de toujours placer le bac brun en bordure de la rue le jour de la collecte des résidus organiques, avant 7 heures.

Afin de réduire les surplus de matières organiques, il est recommandé de pratiquer l'herbicyclage. Cette technique consiste à laisser la pelouse fraîchement tondue au sol plutôt que de la placer dans le bac brun. Ceci permet de préserver l'humidité du sol, de réduire les besoins d'arrosage, tout en produisant un engrais naturel puisque la matière organique composant le gazon coupé retourne au sol en plus de diminuer les gaz à effet de serre émis lors du transport de ces matières vers le site de compostage.

En participant à la collecte hebdomadaire des matières organiques, nous contribuons à réduire la quantité de résidu dirigée vers l'enfouissement et à améliorer la qualité de notre environnement.

Pour la liste complète des matières admissibles et non admissibles au bac ou pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains

### UN SURPLUS DE MATIÈRES ORGANIQUES?

**Le bac brun  
et l'une des  
options  
suivantes :**

**Petite  
poubelle  
ronde avec  
poignées**

**Sac  
à feuilles  
en papier**

**Bac gris  
sans déchet,  
clairement  
identifié**

www.riam.quebec  
450 774-2350



## BILAN 2023 : LA RÉGIE MISE SUR LA SENSIBILISATION!

**Saint-Hyacinthe, le 5 avril 2024** – Lors de la rencontre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, tenue le 27 mars, le directeur général, M. Réjean Pion, a procédé au dépôt du bilan annuel de l'organisme, lequel est disponible sur le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec). Bien que le travail se soit majoritairement effectué dans l'ombre, c'est au cours de cette année que se sont écrites les règles et les normes qui encadreront la modernisation de la collecte sélective, processus dans lequel le directeur général de la Régie, monsieur Pion, a été activement impliqué et qui changera définitivement la gestion des matières recyclables.

De plus, en 2023, la Régie a battu tous les records au niveau du nombre d'usagers qui se sont présentés aux écocentres, avec un total de 23 668 usagers comparativement à 20 407 en 2022. Il importe de mentionner que 81 % des matières apportées aux écocentres (80 % en 2022) ont été acheminées vers des ressources de valorisation plutôt que vers l'enfouissement.

Finalement, en ce qui concerne le volet Information, sensibilisation et éducation, a été au cœur des priorités de la Régie qui a embauché une nouvelle ressource au printemps 2023. La venue de celle-ci au sein de l'équipe a permis de favoriser un retour à la normale, notamment avec l'Équipe verte qui a repris ses activités, lesquelles avaient été suspendues depuis la pandémie. L'année 2023 aura également marqué la reprise régulière des ateliers éducatifs en milieu scolaire et du support offert aux gestionnaires d'industries, commerces et institutions fournis par la coordonnatrice de ce volet, activités qui avaient également été suspendues au cours des dernières années, dans le contexte tumultueux auquel nous avons collectivement dû faire face.

La sensibilisation et l'information sont et demeurent des priorités pour la Régie et à ce titre, l'année 2023 aura été un moment charnière pour relancer le rythme de croisière de ce service, afin de maintenir le citoyen au cœur de l'action. En effet, il ne faut jamais perdre de vue que la gestion des matières résiduelles c'est d'abord et avant tout, une responsabilité collective et que sans l'appui de toute la population, les performances régionales ne pourraient jamais être aussi significatives.

**En zone  
scolaire,  
ralentissez,  
soyez  
prudents**



### RALENTIR PRÉVIENT LE PIRE

Chaque année, la vitesse  
causée en moyenne :

110 décès (32 %)

405 blessés graves (28 %)

6 300 blessés légers (18 %)

**À l'approche d'un autobus, soyez vigilants**



**SARCA**  
Saint-Hyacinthe – Acton

## Attestation d'études professionnelles (AEP)



Dans les derniers mois, le gouvernement du Québec a proposé quelques formations accélérées et financées afin de répondre aux besoins de main d'œuvre. Ces formations de courtes durées sont des attestations d'études professionnelles (AEP).

La durée d'une AEP varie entre 3 et 6 mois selon le programme. Environ une cinquantaine de formations sont offertes à travers le Québec dans différents secteurs professionnels. Pour la plupart, les conditions d'admission et préalables sont un 3<sup>e</sup> secondaire en français, mathématiques et anglais ou le test de développement général (TDG). Toutefois, il se peut que les préalables diffèrent d'une AEP à l'autre, il est important de se référer à un professionnel pour connaître les détails. Le ou la candidate doit être également âgée de 18 ans ou plus pour entamer des études de ce niveau.

Comme mentionné plus haut, le gouvernement du Québec peut parfois décider d'implanter de courtes formations et de financer les étudiants. Ce fut le cas pour certaines formations dans le domaine de la construction en octobre 2023 et en assistance à la personne dans le domaine de la santé qui débutera en mars 2024. Comme ces formations sont implantées sporadiquement, nous ne pouvons pas toujours savoir si elles reviendront d'une année à l'autre. Restez à l'affût des possibilités dans les médias et référez-vous à un ou une professionnelle pour connaître les opportunités.

Dans le cadre de SARCA Mobile, vous avez accès à une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement directement dans votre municipalité. Osez faire appel à ses services pour un retour aux études ou tout autre projet de réorientation professionnelle.

**Audrey Gatineau,**  
*Conseillère en information scolaire et professionnelle*  
[audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca)  
450 773-8401, poste 6731



# PRÉVENIR LES RISQUES EN CUISINE



**Surveillez en tout temps les aliments que vous cuisinez, surtout s'il s'agit d'huiles ou de graisses.**

## PRÉVENEZ LES FEUX DE CUISSON



- Gardez la surface de cuisson dégagée et portez une attention aux vêtements amples qui pourraient s'enflammer au contact des éléments chauffants.
- Ouvrez les éléments chauffants de la cuisinière seulement au moment de faire cuire les aliments. Assurez-vous de les fermer immédiatement après la cuisson.
- Privilégiez l'utilisation d'une friteuse à celle d'une casserole pour frire vos aliments.
- Remplissez de combustible le brûleur à fondue une seule fois au début du repas lorsqu'il n'a pas encore chauffé.
- Évitez les distractions comme le téléphone ou la télévision.

## ENTRETENEZ VOS ÉQUIPEMENTS

L'accumulation de graisse représente un danger d'incendie. Nettoyez régulièrement vos appareils de cuisson, votre hotte de cuisine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de même que les récipients sous les éléments chauffants d'une cuisinière à serpentins.



## CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Ne versez jamais d'eau sur une casserole d'huile en flammes.
- Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est enflammé. Recouvrez-le plutôt d'un couvercle de dimension appropriée.
- Assurez-vous de toujours fermer les éléments chauffants, le four et la hotte de cuisine.

**SOURCE :** Ministère de la Sécurité publique

**Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe**  
450 778.8300 poste 8559 | [prevention-incendie@st-hyacinthe.ca](mailto:prevention-incendie@st-hyacinthe.ca)



**Ville de  
Saint-Hyacinthe**  
Technopole agroalimentaire



- PLANIFICATION FINANCIÈRE
- STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT
- PLANIFICATION FISCALE
- ASSURANCES
- PLANIFICATION SUCCESSORALE

VOS  
OBJECTIFS FINANCIERS  
SONT UNIQUES.



VOTRE CONSEILLER FINANCIER DEVRAIT L'ÊTRE AUSSI.

Olivier L'Heureux, Adm.A, P.Fin, MBA, BIL, CIM, FCSI  
Conseiller en placement et planificateur financier,  
Gestion de capital Assante ltée  
Tél. : 450.502.4744  
olheureux@assante.com  
1200, rue Daniel-Johnson Ouest, bureau 4000  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7K7  
lheureuxgestionprivee.com

Jacob Chamberland  
Conseiller en Placement  
Gestion de capital Assante ltée  
Conseiller en sécurité financière  
Services de succession et d'assurances Assante inc.  
Tél. : 450.779.5656  
jchamberland@assante.com



GESTION DE PATRIMOINE  
**ASSANTE**

L'Heureux Gestion Privée

Gestion de capital Assante ltée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Ordre canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Les produits et services d'assurance sont fournis par les Services de succession et d'assurances Assante inc.



*Cantine*  
LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

*Salle à dîner intérieure*

POUR LES HEURES D'OUVERTURE,  
SUIVEZ-NOUS SUR Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

*Esthétique Guylaine*

ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0  
Guylaine Lestage propriétaire

**LES ENTREPRISES**

**B.J.B** inc.

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN**

**Bureau : 450.796.5795**

**Steve Joyal Cell :  
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :  
450.771.8600**

**À VOTRE SERVICE DEPUIS  
PLUS DE 35 ANS**

**FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE**




**VOTRE RÊVE, MA MISSION**  
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

**MICHEL DROUIN**  
Courtier immobilier résidentiel et commercial

**514 296-2085**  
michel-drouin.com

Résident depuis **20** ans

michel.drouin@remax-quebec.com






Agence immobilière  
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

**450 464-1000**  
170, Serge-Pepin, Belœil



**UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE?**

Saint-Hyacinthe Technopole est **LE GUICHET UNIQUE** pour vos projets industriels, commerciaux et touristiques dans la MRC des Maskoutains

**CONTACTEZ-NOUS**  
450 774-9000 | 1 877 505-1246  
st-hyacinthetechnopole.com




**Joanie RICHARD**  
Pharmacienne-proprétaire

**Livraison gratuite dans la région**

Services professionnels sur place :  
Vaccination, injection de médicaments, lavage d'oreille, dépistage du streptocoque, santé voyage, traitement de conditions mineures, ajustement de la médication et plus encore!

Prenez RDV sur clicsante.ca ou via ce code QR



**Accès-pharma** chez Walmart  
5950 Rue Martineau, St-Hyacinthe, J2R 2H6  
450-796-4006



Masso-thérapeute

**Danny Plante**

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente

**450 223-9318**  
Reçus disponibles



**Il reste un espace pour votre annonce ici...**

Contactez-nous au :

**4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7**



Technicienne en hygiène & soins des pieds



**Danny Plante**

Soins des pieds  
Durillon  
Callosité  
Mycose  
Ongle incarné

Beauté des pieds  
Exfoliant  
Pédicure  
Vernis ou gel UV

**450 223-9318**  
Reçus disponibles

**Il reste un espace  
pour votre annonce ici...**

Contactez-nous au :

**4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7**

**Carrosserie Raymond Laguë**



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

**901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0**

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



Vente de pièces et équipements neufs ou usagés

**450 796-4000**

**Agro SOLUTIONS**

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation

**Clinique Dentaire St-Thomas**

**SERVICES OFFERTS**

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment



**dentaire**



(suite 201)  
**6165, BOUL. LAFRAMBOISE**  
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)

**796-3303**



*Clinique Vétérinaire La Présentation*



**Dre Kateri Charron m.v.**

Médecine et chirurgie pour petits animaux

Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél.: 450 796-1885

De la conception à la livraison !

impressions **KLM**



**450.795.3219**  
info@impressionsklm.com  
impressionsklm.com

125, de la Tendresse  
Sainte-Madeleine, QC  
J0H 1S0

**Concepteur et imprimeur de votre journal**



**DPA**  
assurances  
DESMARAIS-PINSON-REAUULT-AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard  
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3  
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228  
Télécopieur : 450 250-4388  
Sans frais : 1 800 361-9866  
dpaassurances.com

**Mario Poirier**  
Courtier en assurance de dommages  
Directeur division agricole  
mario.poirier@groupe-dpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



**Style**  
**Coiffure**  
ELLE ET LUI

*Chantal Dallaire*  
stylistecoloriste

**450.796.4976**  
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE  
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101  
info@centredentairestemadeleine.ca  
www.centredentairestemadeleine.ca  
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,  
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD  
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

**EXCAVATION** Licence RBQ # 5665-8107-01



**Luc**  
**Beauregard Inc.**

**EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE**

**(450) 796-2426**

**619, Bas des Étangs**  
**La Présentation J0H 1B0**



**CLÔTURES**  
*Distinction*  
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Mailles de chaîne, bois,  
clôtures ornementales, rampes, PVC  
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



M.G. Mains d'expert inc.

Jacky Morissette  
t 450.796.1388  
c 450.502.8813  
mgmainsdexpert@outlook.com  
530, rue Gagnon, La Présentation



**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

- Renovation intérieur et extérieur
- Installation portes et fenêtres



**RAMPES ET BALCONS**  
**PRÉCISION**  
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Rampes en aluminium et rampes vitrées  
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre  
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

*Création*  
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste  
764, rue Principale, La Présentation  
T. 450 796-5054



